

DROITS DE SCOLARITÉ, FORFAITAIRES ET FRAIS AFFÉRENTS – ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Programmes de 2^e cycle– Profil professionnel (Classe A)

Les droits de scolarité et les frais afférents, par trimestre, sont facturés en fonction du nombre de crédits d’inscription.

	Automne 2025	Hiver 2026	Été 2026
Droits de scolarité	100,89 \$ / crédit	100,89 \$ / crédit	100,89 \$ / crédit
Forfaitaires – Étudiant en poursuite d’inscription au programme au trimestre Automne 2025 :	601,44 \$ / crédit	601,44 \$ / crédit	601,44 \$ / crédit
Forfaitaires – Étudiant admis au programme à compter du trimestre Automne 2025 :	699,65\$ / crédit	699,65\$ / crédit	699,65\$ / crédit
Frais afférents obligatoires :			
- Frais généraux d’inscription ^{(1) (2)}	60,29 \$ / trimestre	60,29 \$ / trimestre	60,29 \$ / trimestre
- Contribution Service aux étudiants	5,66 \$ / crédit	5,66 \$ / crédit	5,66 \$ / crédit
- Frais technologiques	6,11 \$ / crédit	6,11 \$ / crédit	6,11 \$ / crédit
- Contribution Centre sportif ⁽³⁾	3,70 \$ / crédit (maximum 44,40 \$)	3,70 \$ / crédit (maximum 44,40 \$)	3,70 \$ / crédit (maximum 44,40 \$)
- Contribution Services de santé ⁽⁴⁾	25,75 \$ / trimestre	25,75 \$ / trimestre	25,75 \$ / trimestre
- Frais de droits d’auteur	0,43 \$ / crédit	0,43 \$ / crédit	0,43 \$ / crédit
- Cotisation Association étudiante AGE	25,00 \$ / trimestre	25,00 \$ / trimestre	25,00 \$ / trimestre
- Cotisation Comité étudiant EUMC (AGE)	3,00 \$ / trimestre	3,00 \$ / trimestre	3,00 \$ / trimestre
- Cotisation AGE-Tonik (AGETN)	5,00 \$ / trimestre	5,00 \$ / trimestre	5,00 \$ / trimestre
- Cotisation AGE Union Étudiante du Québec (UEQ) (AGEUE)	5,59 \$ / trimestre	5,59 \$ / trimestre	5,59 \$ / trimestre
- Cotisation à l’association étudiante de cycles supérieurs ⁽⁵⁾	-	-	-
Dons (sur base volontaire) :			
- Contribution Fonds vert (AGE-UQO)	5,00 \$	5,00 \$	5,00 \$
- Contribution Fondation UQO	7,50 \$	7,50 \$	7,50 \$

⁽¹⁾ Les étudiants âgés de 55 ans et plus sont exonérés des droits généraux, à l’inscription.

⁽²⁾ Les frais généraux sont non remboursables, sauf si l’Université annule de son offre tous les cours auxquels s’est inscrit l’étudiant.

⁽³⁾ Les frais pour le Centre sportif sont facturés en fonction des crédits auxquels l’étudiant est inscrit, pour des activités associées au campus de Gatineau.

⁽⁴⁾ La cotisation pour la clinique de services de santé s’applique exclusivement à tous les étudiants inscrits au campus de Gatineau ainsi qu’à Ripon.

(5) Cotisations à l'association étudiante des cycles supérieurs :

<i>Cycles supérieurs</i>	<i>Automne 2025</i>	<i>Hiver 2026</i>	<i>Été 2026</i>
Administration et gestion de projet	10 \$	10 \$	10 \$
Sciences sociales	10 \$	10 \$	10 \$
Ripon	10 \$	10 \$	10 \$